

ODDO BHF AVENIR EUROPE
ODDO BHF AVENIR EURO
ODDO BHF AVENIR

Paris, le 29 septembre 2021,

ODDO BHF Asset Management SAS a décidé, en sa qualité de société de gestion (ci-après la « **Société de Gestion** ») des fonds ODDO BHF Avenir, ODDO BHF Avenir Euro et ODDO BHF Avenir Europe (ci-après, les « **Fonds** »), d'apporter plusieurs modifications aux Fonds.

I. Swing Pricing

La Société de Gestion informe les porteurs de parts qu'un mécanisme anti-dilution de *Swing Pricing* avec seuil de déclenchement sera mis en œuvre pour le calcul de la Valeur Liquidative de l'ensemble des Fonds aux fins de préserver l'intérêt des porteurs qui investissent à moyen/long terme.

Le mécanisme de *Swing Pricing* consiste à ajuster la Valeur Liquidative de chaque Fonds dès lors que le solde quotidien de souscriptions-rachats est supérieur en valeur absolue à un seuil de déclenchement préétabli par la Société de Gestion. Par conséquent, la Valeur Liquidative sera ajustée à la hausse (et respectivement à la baisse) si le solde (en valeur absolue) des souscriptions-rachats est supérieur au seuil.

Ce mécanisme d'ajustement de prix a pour seul objectif de protéger les porteurs de parts présents dans chaque Fonds en limitant l'impact de ces souscriptions-rachats sur la Valeur Liquidative.

En effet, les souscriptions et les rachats significatifs peuvent avoir un impact sur la Valeur Liquidative en raison du coût de réaménagement du portefeuille lié aux transactions d'investissement et de désinvestissement. Ce coût peut provenir de l'écart entre le prix de transaction et le prix de valorisation, de taxes ou de frais de courtage.

Ce mécanisme ne génère pas de coûts supplémentaires pour les porteurs mais répartit les coûts de telle manière que les porteurs présents dans chaque Fonds n'assument pas les coûts liés aux transactions en raison des souscriptions/rachats effectués par les porteurs entrants ou sortants.

Ce seuil de déclenchement est exprimé en pourcentage de l'actif total du Fonds et non par part. Le niveau du seuil de déclenchement ainsi que le facteur d'ajustement de la Valeur Liquidative (correspondant aux coûts de réaménagement du portefeuille) sont déterminés par la Société de Gestion.

Les indicateurs de performance et de risque sont calculés sur la base d'une valeur liquidative potentiellement ajustée. Ainsi, l'application du mécanisme de *Swing Pricing* pourra avoir un effet sur le niveau de volatilité du Fonds et, ponctuellement, sur sa performance.

Conformément à la réglementation, seules les personnes en charge de sa mise en œuvre connaissent le détail de ce mécanisme, et notamment le pourcentage du seuil de déclenchement qui ne peut en aucun cas être rendu public.

Ainsi, les prospectus des Fonds seront modifiés afin d'intégrer ces nouvelles règles dans les paragraphes « Règles d'évaluation et de comptabilisation des actifs ».

II. Règlement SFDR :

En outre, la Société de Gestion a décidé de préciser la classification des Fonds selon le règlement (UE) 2019/2088 du 27 novembre 2019 sur la publication d'informations en matière de durabilité dans le secteur des services financiers (dit "Règlement SFDR"), ainsi que la prise en compte des incidences négatives de leurs activités sur les facteurs de durabilité.

Il est désormais précisé que ODDO BHF AVENIR EURO et ODDO BHF AVENIR promeuvent des caractéristiques environnementales et sociales au sens de l'article 8 (1) du règlement (UE) 2019/2088 (le "Règlement SFDR").

III. Stratégie d'investissement :

De plus, la Société de Gestion a décidé de procéder à la modification de la stratégie d'investissement de ODDO BHF AVENIR et ODDO BHF AVENIR EURO en supprimant le nucléaire des secteurs dans lesquels ces Fonds ne peuvent pas investir. La Société de Gestion avait déjà supprimé cette exclusion pour ODDO BHF AVENIR EUROPE.

IV. Mise à jour de l'indicateur de référence pour ODDO BHF Avenir :

Enfin, en raison de la disparition de l'indicateur Eonia au profit de l'€STR (« *European Short-Term Rate* »), l'indicateur de référence du fonds ODDO BHF Avenir est mis à jour dans le but de remplacer la référence à l'EONIA par une référence à l'€STR + 8,5 points de base.

	AVANT	APRES
Indicateur de référence	90% MSCI SMID France NR calculé dividendes nets réinvestis + 10% EONIA TR	90% MSCI SMID France NR calculé dividendes nets réinvestis + (10% €STR + 8,5 points de base)

Les autres caractéristiques des Fonds restent totalement inchangées.

Représentant et service de paiement pour la Suisse :
BNP Paribas Securities Services, Paris, succursale de Zurich
Selnaustrasse 16
8002 Zurich
Suisse

Le texte intégral des modifications, le prospectus, les informations clés pour l'investisseur, les statuts ainsi que les rapports annuels et semestriels de la Société peuvent être obtenus gratuitement et sur simple demande auprès du représentant suisse de cette dernière, à l'adresse indiquée ci-dessus.

Ces changements entreront en vigueur le 1^{er} octobre 2021.

Les prospectus, datés du 1^{er} octobre 2021, seront disponibles en langues française et anglaise sur le site am.oddo-bhf.com ainsi que sur simple demande auprès de la Société de Gestion.

